

## CR Réunion DAM/OS

25 septembre 2017

Participants pour le Snuitam-FSU : Maxime Caillon, Catherine Choltus

« **Moderniser une administration de la mer d'un autre temps** », tel est le **credo du directeur des affaires maritimes**. Difficile de ne pas penser que sa réflexion est dénuée d'engagement politique - puisque cela fait un an qu'il y travaille - et que cela ne se superpose pas avec le programme Action Publique 2022 présenté par le premier ministre, RGPP3, qui engendrera le non-remplacement de 120.000 fonctionnaires partants à la retraite, accompagné de réorganisations de service.

Le DAM déclare que la responsabilisation des professionnels n'est pas suffisante et que l'administration sociale des affaires maritimes n'a pas d'avenir : pas de branche maladie à l'Enim, l'armateur et le marin ne sont pas assez responsables des risques, que le régime des dérogations est d'un autre temps et qu'il faut appliquer les nouvelles normes environnementales et sociales.

En point d'orgue quelques annonces qui présagent d'une nouvelle réorganisation des services déconcentrés maritimes :

- un projet sur les missions d'inspection maritimes est avancé (164 ETP). Des rencontres avec les professionnels ont déjà eu lieu : la **délégation aux sociétés de classification va s'élargir** (101 navires délégués en 2012, pas de chiffres à donner aujourd'hui), et pour les navires de moins de 24m, un régime de télédéclaration sera mis en place. Le permis de navigation sera délivré à la mise en service, ensuite les visites seront programmées. **Il n'y aura plus de visites périodiques.**

- réflexion menée sur le « **rapatriement des missions marins/navires** » actuellement en DDTM vers les centres de sécurité des DIRM, notamment en raison du travail commun entre ces services à l'armement du navire (décision d'effectifs). Il souhaite un guichet unique.

- révision du plan **Polmar** qui doit aussi se développer en outre-mer

- question du maintien de tous les **CROSS**, rationalisation les services de **signalisation maritime.**

Le DAM nous fait part d'une crainte : sur 2775 agents + 50 vacataires comptabilisés travaillant dans le domaine maritime, **1000 agents travaillent sur des missions pêche et aquaculture.** Puisque la Direction des pêches et aquaculture est maintenant rattachée au Ministère de l'agriculture, celui-ci ne va-t-il pas vouloir récupérer ces agents et leurs missions ?

Sur les renouvellements de la flotte hauturière, il est **prévu l'armement d'un patrouilleur** grâce aux crédits du FEAMP. A ce jour, le port de rattachement du patrouilleur n'est pas défini, il ne nous donne pas non plus de réponse sur la composition de l'équipage (équipage vedette vers patrouilleur par exemple ?)

Vaste chantier mais sur lequel le DAM dissocie l'aspect ressources humaines. A nos questions sur l'impact en matière de gestion du personnel (missions, métiers, devenir) : il n'y a pas encore travaillé ! Sa seule annonce en la matière est que les **catégories B des centres de sécurité seront amenées à faire du travail de catégorie A**. Ce à quoi nous rétorquons qu'à ce moment-là, il faut intégrer les B en A !

Informatisation, télédéclaration des usagers, délégation de missions au secteur privé... Tous les services seront examinés à la loupe, aussi bien les lycées, l'ENSM, L'ENIM... pour se « moderniser » !

**Des projets qui entrent dans le cadre de l'Action Publique 2022... L'administration de la mer après avoir été démantelée avec la scission régionale/départementale en 2010 et la perte de la spécificité métier des corps civils risque encore connaître une réorganisation dont les premières victimes seront les agents.**